



## Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)  
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE



*De la Nature et des Hommes*

www.sepanso40.fr

Cagnotte, le 28 septembre 2017

**Monsieur Florent DEVAUD**  
**Commissaire enquêteur**  
**Mairie**  
**40630 TRENSACQ**

Transmission électronique : [pref-amenagement@landes.gouv.fr](mailto:pref-amenagement@landes.gouv.fr)

Objet : Enquête publique préalable à la délivrance de l'autorisation unique loi sur l'eau au titre de l'ordonnancement n° 2014-619 du 12 juin 2014 pour l'autorisation de projet de défrichement et mise en culture avec irrigation sur la commune de Trensacq

Demandeur : M. Sylvain LARRÈRE

Superficie concernée : 65 ha 88

Monsieur le Commissaire enquêteur,

J'ai l'honneur de vous adresser les observations de la Fédération SEPANSO Landes.

Avant toute chose, je tiens à préciser que le dossier a été regardé en toute objectivité. Si nous avons contesté le projet de Monsieur Sylvain Larrère à Mézos, pour nous la page est tournée puisque nous avons eu gain de cause, le tribunal administratif de Pau ayant donné raison au préfet qui avait refusé le défrichement de 97 ha (Jugement du 30 juin 2016) ; la SEPANSO Landes et l'Association Mézossaise Pour L'Environnement avaient soutenu le préfet.

La Fédération SEPANSO Landes tient en premier lieu à faire observer que les parcelles visées par la demande de défrichement et d'aménagement (irrigation), boisées à l'origine, ont été déboisées et travaillées. Dans ces conditions l'étude d'impact a été réalisée sur des terrains impactés récemment. Il aurait été intéressant de disposer d'une étude faune-flore réalisée avant le déboisement, et surtout avant que les engins ne modifient substantiellement les terrains. Nous considérons que le jeu normal de l'enquête publique est faussé dans ces conditions.

La SEPANSO fait ensuite observer que la justification du demandeur (cultures biologiques) est intéressante, mais que personne n'a de garantie sur la pérennité d'une exploitation en agriculture naturelle.

Toutefois nous tenons à faire observer qu'il existe différentes méthodes d'exploitation agrobiologique. Nous avons trouvé dans le dossier des éléments qui décrivent des moyens mis en œuvre pour conduire les cultures (page 34 de l'E.I.). Mais les mesures pour maintenir le taux d'humus dans les sols, voire pour améliorer la qualité des ceux-ci, semblent insuffisantes. Nous avons eu le plaisir lors du Forum local de l'eau le 27 septembre 2017 à Mont de Marsan d'assister à la présentation de M. Pascal

Guichemerre (GAEC du Blazia – 40190 Saint-Gein). Il a expliqué à l'assistance comment passer d'une « agriculture pauvre et énergivore » à une « agriculture productrice de richesse ». Cet agriculteur réussit à semer le maïs sur des cultures dérobées broyées, ce qui réduit le développement des adventices et maintient l'humidité du sol... Au bout du compte les plantes broyées se dégradent et accroissent le taux d'humus dans le sol, donc la capacité de rétention de l'eau dans le sol. Nous aurions donc aimé trouver dans le dossier la méthode culturale que M. Sylvain Larrère compte utiliser. Le terme d'agroforesterie est avancé : « 4810 ml de haies champêtres et ripisylves... ». Il faut voir comment sont implantés les végétaux :

- avons-nous affaire à des haies à trois étages ?
- quelles espèces ? (Nous avons vu la référence à une liste du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. Elle devrait être présentée en annexe)

Le schéma, présenté en page 35, fait davantage penser à des arbres d'alignement qu'à une haie telle qu'elle est préconisée depuis fort longtemps par Dominique Soltner (« L'arbre et la haie » – 1ère édition – 1973)

L'élevage sera présent : c'est une excellente démarche qu'il convient effectivement de saluer

Page 77 : la photo est légendée : « Plantation de feuillus en périmètre du site ». L'espèce n'est pas identifiable.

La SEPANSO reconnaît que cette fois-ci le demandeur produit une étude cohérente puisqu'elle comprend, outre l'étude d'impact, les données sur les prélèvements dans la nappe des sables.

« Dans le cadre de la conduite des cultures, une irrigation sera mise en place sur 60 Ha, requérant la création de 3 forages en diamètre 250 mm à 20 m de profondeur pour un volume de 216 000 m<sup>3</sup> (débit nominal de 50 m<sup>3</sup>/h), sur la base d'un ratio de 3 600 m<sup>3</sup>/ha/an d'avril à octobre. L'évaluation de l'impact du prélèvement sur la ressource en eau est réalisée dans ce document (déclaration des forages faite à la DDTM : récépissé reçu Ref/DDTM : 2015-1053, *pompages d'essai réalisés cet été 2015*). »

La SEPANSO tient toutefois à faire remarquer que les forages ont été réalisés avant l'enquête publique, ce qui tend à préjuger de l'avis du commissaire enquêteur et du préfet, seul habilité à signer une autorisation d'exploitation. On a vraiment l'impression une nouvelle fois d'une politique du fait accompli même si le futur est employé ailleurs (page 23)

En ce qui concerne les volumes, la SEPANSO ne manque pas de souligner que la demande paraît excessive. Un agriculteur biologique doit avoir en tête une volonté de maîtriser ses consommations d'eau. Les volumes demandés correspondent à celles qui sont faites par les agro-industriels !

Lors du Forum de l'eau à Mont de Marsan le 27 septembre le Comité de Bassin Adour-Garonne a présenté une esquisse de Plan d'adaptation au changement climatique pour le bassin Adour-Garonne. Lors de cette présentation, il est apparu très clairement qu'il y aurait un appauvrissement des nappes et en particulier de la nappe superficielle. Nous craignons donc de voir M. Sylvain Larrère supplier l'administration de l'autoriser à pomper dans les nappes inférieures (nous venons de participer aux enquêtes publiques de Commensacq et de Labouheyre – nous avons donc une perception claire de la situation des nappes dans le secteur : problèmes de quantité et de qualité)

Page 48 : « La pression qualitative est liée à l'usage non agricole (nitrates issus de l'assainissement autonome, sites et sols pollués...) ». N'y a-t-il ni engrais, ni effluents d'élevage épandus par des agriculteurs ? !? Même le demandeur fait état d'épandages de fumiers !

Page 50 : Les photographies des fossés font penser que les profondeurs des fossés sont nettement supérieures à 1 mètre. On comprend dans ces conditions que la plupart des zones humides disparaissent ! Cet impact négatif est paradoxalement présenté comme un impact positif au mépris de la Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. On peut se demander ce qu'il adviendra de la lagune hors emprise.

Mais la SEPANSO souligne que le secteur présente une biodiversité intéressante qu'il convient de préserver. Dans la séquence Eviter, Réduire, Compenser, nous estimons qu'il convient d'agrandir les secteurs à éviter, c'est à dire les secteurs où il ne faudra pas implanter de cultures :

- Un retrait plus conséquent par rapport au ruisseau du Chiouly : une distance de 20 mètres au moins.
- Le secteur Sud-Ouest : à protéger strictement
- Le secteur Sud-Est : boisement où plusieurs fauveltes pitchou ont été identifiées

En ce qui concerne l'étude d'impact, réalisée par ETEN (une bonne équipe pluridisciplinaire), la SEPANSO constate une nouvelle fois que le Bureau d'études n'indique pas dans quelles conditions l'étude a été réalisée : nombre de visites et dates de celles-ci. Il est donc impossible de savoir si cette étude est pertinente. La photo prise en première page illustre parfaitement ce que la SEPANSO a exprimé dans son premier paragraphe : lorsque les naturalistes sont arrivés sur le terrain, il n'y avait plus guère de vie sauvage !!! Le terrain n'avait-il pas été dessouché ?

Page 105 (Tableau : des effets permanents au global positif). Nous laissons la responsabilité de ses appréciations à ETEN, mais en ce qui concerne la qualité des sols nous sommes certainement très dubitatifs.

Les photomontages ne sont pas visibles avec le fichier mis en ligne (Page 108 : Site actuel et après plantation). De ce fait nous ne savons toujours pas à quel type de plantation il s'agit.

Page 110 : Il n'est plus question que de 2570 ml de plantations de haies champêtres, soit presque deux fois moins que dans le résumé non technique (4750 ml)

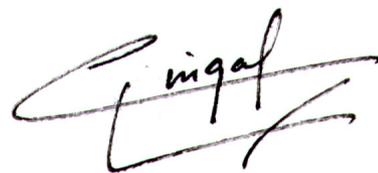
Page 136 : Enfin notre curiosité est satisfaite ! « *Des inventaires faunistiques, floristiques et phytosociologiques ont été conduits sur l'aire d'étude de décembre 2014 à juillet 2015.* » Ce qui signifie que les migrateurs n'ont pu être étudiés que lors de la remontée vers le nord ; aucune donnée cependant.

Habitation la plus proche ?

Boisements compensateurs

Une nouvelle fois la SEPANSO fait observer que le reboisement de parcelles forestières est une solution bancale.

En vous remerciant pour l'attention qui sera accordée à nos observations, veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de notre considération distinguée.



Georges CINGAL  
Président Fédération SEPANSO Landes  
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine  
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte  
+33 5 58 73 14 53  
[georges.cingal@wanadoo.fr](mailto:georges.cingal@wanadoo.fr)

<http://www.sepanso40.fr>